N° MOT/2019/98

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 novembre 2019	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2019	En exercice : **50** Présents : **42** Votants : **48**

Séance du 27 novembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 novembre 2019 deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET.**

ETAIENT PRESENTS :
M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Nicolas SORET
M. Rémi BICHEBOIS, pouvoir à Bernard MORAINE
M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à Jean PARMENTIER
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Sylvie BLANC
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Motion pour l'obtention d'une IRM au centre hospitalier de Joigny

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-MOT_2019_98-DE

MOT/2019/98	Conseil communautaire du 27 novembre 2019

Objet : Motion pour l'obtention d'une IRM au centre hospitalier de Joigny

Depuis quelque temps, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix d'attribuer **un nouvel équipement IRM sur le territoire du nord du département de l'Yonne.**

Le travail mené par les élus locaux et leurs partenaires est d'assurer une offre médicale la plus proche possible des besoins des habitants du territoire et il est nécessaire de concilier l'urgence climatique avec l'urgence sociale, menant à une double économie l'une quant à la production carbone, l'autre au pouvoir d'achat de nos concitoyens, qu'il semble donc être de bonne gestion que d'agir de manière à réduire, voire éviter les déplacements automobiles des habitants du Jovinien et du centre Yonne.

Actuellement, le maillage en matière d'IRM sur le territoire de l'Yonne permet de constater qu'Auxerre accueille 2 IRM (une publique, une privée) Sens 2 IRM (une publique, une privée) et Avallon 1 IRM (publique).

Notre territoire regroupant un bassin de vie qu'il convient de qualifier de « Centre Yonne » de plus de 63 000 habitants et que les délais d'attente de ces 5 IRM dans le département de l'Yonne est de plus de 6 semaines contre 3 semaines de moyenne en France et que quinze jours d'attente pour une IRM en urgence comme c'est le cas dans l'Yonne. Ce qui est inacceptable.

Etant donné que la 6e IRM risque d'être attribuée à un groupe privé de Sens est encore plus inacceptable ;

C'est la raison pour laquelle il est impératif de demander à l'équipe administrative du Groupement pour **l'obtention de cette IRM au profit du Centre hospitalier de Joigny ;**

La ville de Joigny a voté cette motion lors de son conseil municipal du 23 OCTOBRE 2019.

Considérant que depuis quelque temps, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix d'attribuer un nouvel équipement IRM sur le territoire du nord du département de l'Yonne.

Considérant le besoin vital de sauvegarde mais également de développement de services publics sur les territoires seuls à même d'assurer l'égalité entre nos concitoyens,

Considérant que le travail mené par les élus locaux et leurs partenaires est d'assurer une offre médicale la plus proche possible des besoins des habitants du territoire,

Considérant la nécessité de concilier l'urgence climatique avec l'urgence sociale, menant à une double économie, l'une quant à la production carbone, l'autre, au pouvoir d'achat de nos concitoyens, qu'il semble donc être de bonne gestion que d'agir de manière à réduire, voire éviter les déplacements automobiles des habitants du Jovinien et du centre Yonne.

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-MOT_2019_98-DE

Considérant le maillage actuel en matière d'IRM sur le territoire de l'Yonne permettant de constater qu'Auxerre accueille 2 IRM (une publique, une privée) Sens 2 IRM (une publique, une privée) et Avallon 1 IRM (publique),

Considérant que le territoire de la communauté de communes du Jovinien regroupe un bassin de vie qu'il convient de qualifier de « Centre Yonne » de plus de 63 000 habitants,

Considérant que les délais d'attente de ces 5 IRM dans le département de l'Yonne est de plus de 6 semaines contre 3 semaines de moyenne en France et que quinze jours d'attente pour une IRM en urgence comme c'est le cas dans l'Yonne, est inacceptable,

Considérant que la 6e IRM risquant d'être attribuée à un groupe privé à Sens est encore plus inacceptable,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** que l'équipe administrative du Groupement Hospitalier de Territoire du Nord de l'Yonne présente le dossier de candidature à l'obtention de cette IRM au profit du Centre hospitalier de Joigny ;

- **DEMANDE** que l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté étudie avec toute l'attention nécessaire la candidature de l'hôpital de Joigny dans l'attribution de cet équipement ;

- **DEMANDE** que soit prises en compte par chacun à la fois les problématiques du besoin du territoire de Joigny et plus largement de son bassin de vie dans un esprit d'égalité de traitement de nos concitoyens ;

- **DEMANDE** que soit prise en compte la conciliation nécessaire de l'économie carbone et du pouvoir d'achat de nos concitoyens et son application concrète en évitant de multiplier les déplacements de nos concitoyens ;

- **DEMANDE** que le besoin d'un maillage cohérent en matière d'équipement médical du territoire de l'Yonne soit observé avec bon sens.

Pour copie conforme,
Le Président

Communauté de Communes du Jovinien

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-MOT_2019_98-DE